



# Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°490 du 10 août 2020

**DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ARRETE DU PRESIDENT**

\*\*\*\*

\*\*

**Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :**

- 9 octobre 2020 (Décision Modificative n°2)
- 4 décembre 2020 (Pré-budget)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

## RAA N°490 spécial du 10 août 2020

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
6648	10/08/2020	DRT	* Arrêté portant renouvellement de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier des Hautes-Pyrénées dans sa composition décentralisée

\* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



**OBJET : Arrêté n°**

**Portant renouvellement de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier des Hautes-Pyrénées dans sa composition décentralisée**

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le titre II du livre 1er du code rural et notamment les articles L.121-8 à L.121-12 et R.121-7 à R.121-12, dans leur rédaction issue des dispositions du chapitre II de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux ;
- VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées en date du 9 juin 2006 instituant la commission départementale d'aménagement foncier des Hautes-Pyrénées dans sa composition décentralisée ;
- VU l'arrêté du 28 juillet 2014 renouvelant la commission départementale d'aménagement foncier des Hautes-Pyrénées dans sa composition décentralisée ;
- VU l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal de grande instance de TARBES en date du 22 décembre 2017 ;
- VU la délibération du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du 27 avril 2015, relative à la représentation du Conseil Départemental au sein de divers organismes ;
- VU la lettre en date du 16 juillet 2020, par laquelle l'association départementale des maires des Hautes-Pyrénées a désigné quatre maires de communes rurales, dont deux titulaires et deux suppléants ;
- VU la lettre en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, par laquelle Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées a proposé la désignation d'une représentante au titre des personnes qualifiées ;
- VU la lettre en date du 22 mars 2017, par laquelle la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées a proposé la désignation de deux représentants au titre des personnes qualifiées ;
- VU la lettre en date du 10 décembre 2019, par laquelle le président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées a désigné son représentant ;

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département - Rue Gaston Manent - CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tél. 05 62 56 78 65 - Fax : 05 62 56 78 66 - [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

- VU la lettre en date du 26 avril 2019, par laquelle le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Hautes-Pyrénées a désigné son représentant ;
- VU la lettre en date du 2 mai 2019, par laquelle la présidente des Jeunes Agriculteurs des Hautes-Pyrénées a désigné ses représentants ;
- VU la lettre en date du 12 juin 2020, par laquelle la Confédération Paysanne des Hautes-Pyrénées a désigné ses représentants ;
- VU la lettre en date du 15 juin 2020, par laquelle la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées a désigné ses représentants ;
- VU la lettre en date du 24 juin 2009, par laquelle Monsieur le Président de la chambre interdépartementale des notaires des Hautes-Pyrénées, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques a désigné sa représentante ;
- VU les listes présentées en date du 26 avril 2019, par la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, comprenant six noms de propriétaires bailleurs, six noms de propriétaires exploitants et six noms d'exploitants preneurs ;
- VU le tirage au sort auquel il a été procédé le 21 juin 2013 au sein du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, par Madame Nathalie ASSIBAT, Directrice de la Solidarité Départementale et Monsieur Jean-Philippe BAKLOUTI, Directeur du Comité Départemental de Développement Economique, au terme duquel la Fédération Départementale des Chasseurs et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées ont été désignées en vue d'être représentées au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en qualité d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages ;
- VU les lettres en dates des 27 mai 2016 et 28 janvier 2019 par lesquelles la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées a proposé ses représentants ;
- VU la lettre en date du 26 avril 2013 par laquelle la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées a proposé ses représentants ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** L'arrêté du Président du Conseil Départemental n° 04860 en date du 3 janvier 2019, portant renouvellement de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier des Hautes-Pyrénées dans sa composition décentralisée, est abrogé.

**ARTICLE 2.** La Commission Départementale d'Aménagement Foncier des Hautes-Pyrénées, dans sa composition décentralisée, est renouvelée comme suit :

- Président :

Titulaire : Monsieur LEVERT Jacques, Commissaire-Enquêteur, demeurant 24, hameau des Peupliers - 65500 VIC EN BIGORRE ;

Suppléant : Monsieur LUCANTONIO Tony, Commissaire-Enquêteur, demeurant 550, rue Belle Vue - 65310 HORGUES.

### DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département - Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tél. 05 62 56 78 65 – Fax : 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

- Conseillers Départementaux :

Messieurs VERDIER Bernard, POUBLAN Bernard, Mesdames AUTIGEON Christiane, LOUBRADOU Isabelle, titulaires ;  
Messieurs FOURCADE André, GLAVANY Jean, GUILHAS Jean, ASTUGUEVIEILLE Georges, suppléants respectifs.

- Maires de communes rurales :

Madame POURTEAU Thérèse, maire de CASTÉRA-LANUSSE, titulaire ;  
Madame FOUQUET Isabelle, maire de SENTOUS, suppléante ;  
Monsieur GRASSET Jean-Pierre, maire de TRIE-SUR-BAÏSE, titulaire ;  
Monsieur BORDENAVE Francis, maire d'OSSUN, suppléant.

- Personnes qualifiées :

Madame LABAT Catherine, Monsieur DUPLAN Frédéric et Madame HAURE-CARLIER Sabine, du Département des Hautes-Pyrénées ;  
Madame PÉREZ Michelle, de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Madame CARRÈRE Ludivine et Monsieur GARCIA Eric, de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées.

- Profession agricole :

Monsieur MARTIN Pierre, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, ou son représentant, Monsieur CASSAGNET Yves, d'IBOS, désigné parmi les membres de la chambre d'agriculture ;

Monsieur FOURCADE Christian, d'AZEREIX, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Hautes-Pyrénées, ou son représentant, Monsieur GARROT Jean-Pierre, d'IBOS ;

Monsieur PÉBILLE Nicolas, de CAMALÈS, représentant des Jeunes Agriculteurs des Hautes-Pyrénées, titulaire, ou son suppléant, Monsieur SOULÉ Loïc, de MONLÉON-MAGNOAC ;

Monsieur GUERIN Thomas, de MONTGAILLARD, représentant de la Confédération Paysanne des Hautes-Pyrénées, titulaire, ou sa suppléante, Madame GIL Patricia, d'ASQUE ;

Monsieur NOUVELLON Henri-Paul, de MAUBOURGUET, représentant de la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées, titulaire, ou son suppléant, Monsieur JOUANOLOU Michel, de BÉNAC.

- Représentation notariale :

Maître SEMPÉ Marie-Christine, représentante du Président de la chambre interdépartementale des notaires des Hautes-Pyrénées, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département - Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tél. 05 62 56 78 65 – Fax : 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

- Propriétaires bailleurs :

Monsieur SANS Robert, à ANTIN, titulaire ;  
Monsieur DUBARRY Christian, à LAYRISSÉ, suppléant ;  
Monsieur LUQUET Alain, à LANNE, titulaire ;  
Madame CURBET Ginette, à GARDÈRES, suppléante.

- Propriétaires exploitants :

Monsieur DUBOSC Michel, à FONTRAILLES, titulaire ;  
Monsieur JOANNY Laurent, à JARRET, suppléant ;  
Monsieur CAZABAT Jean-Luc, à LASLADES, titulaire ;  
Monsieur BERRUT Pascal, à GERDE, suppléant.

- Exploitants preneurs :

Monsieur MOULES Bernard, à BOO-SILHEN, titulaire ;  
Monsieur PUJOS Denis, à LUBY-BETMONT, suppléant ;  
Monsieur PÉBILLE Patrick, à CAMALÈS, titulaire ;  
Monsieur LACAZE André, à GARDÈRES, suppléant.

- Représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :

*Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, à TARBES :*

Monsieur DELCASSO Jean-Marc, titulaire ;  
Monsieur THION Nicolas, suppléant.

*Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées, à TARBES :*

Monsieur CAZAUX Jean-Luc, titulaire ;  
Monsieur SOYER Damien, suppléant.

**ARTICLE 3.** La commission départementale d'aménagement foncier a son siège à l'Hôtel du Département des Hautes-Pyrénées à TARBES.

**ARTICLE 4.** Le secrétariat est assuré par le Département des Hautes-Pyrénées.

**ARTICLE 5.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6.** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le **10 AOUT 2020**

Le Président du Conseil Départemental,



Michel PÉLIEU



**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département - Rue Gaston Manent - CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tél. 05 62 56 78 65 - Fax : 05 62 56 78 66 - [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)